

Les minorités urbaines : la notion de ghetto.

Dès qu'une unité identitaire minoritaire se manifeste, l'attitude sera taxée de ghetto. Mais cette notion de ghetto est chargée d'un contexte émotionnel du à l'histoire récente. On se trouve replongé dans le drame historique.

La réalité du ghetto est beaucoup plus ancienne que celle que la seconde guerre mondiale nous a transmis. La notion de ghetto est liée au Moyen-Age, à la Renaissance.

Approche historique du ghetto.

Le ghetto juif est l'archétype d'une concentration urbaine minoritaire. Il apparaît dès le XV^{ème} siècle alors que les Juifs sont présents en Europe depuis le premier siècle de l'ère chrétienne, notamment après la seconde destruction du Temple de Jérusalem en 70 apr. J.-C.

Dans l'Empire romain, le droit de cité est accordé aux Juifs par l'édit de Caracalla en 212. Les Juifs constituent des minorités protégées de l'Empire romain. Les Papes de l'époque encouragent une attitude de prosélytisme ; il n'y a pas de persécution mais une volonté de conversion de cette minorité. L'idée des Papes est que les Juifs pourront, s'ils reconnaissent leur erreur, être facilement convertis.

Les grands empereurs carolingiens ont eu une attitude similaire, une attitude pragmatique des ressources que procurent ces minorités. Pouvoir politique et pouvoir religieux adoptent une attitude de protection et de conciliation.

Un changement d'attitude intervient au XI^{ème} siècle, au moment du Grand schisme et de la Première croisade. La Chrétienté affronte à la fois la civilisation byzantine et musulmane. Ces deux civilisations sont orientale et l'ennemi intérieur devient le Juif. La minorité juive est considérée comme responsable de tous les maux.

Les premiers pogroms ont lieu à Ratisbonne, en Allemagne, lors de la Première croisade ; la ville se trouve sur le chemin de la Croisade des gueux. Le 4^{ème} concile de Latran met en œuvre des mesures discriminatoires concernant les Juifs : ils devront porter des vêtements spécifiques et certaines charges leurs sont interdites.

A partir du XIII^{ème} siècle, on note une série d'expulsions concernant les Juifs à travers la Chrétienté occidentale : 1182, expulsion de France (Philippe Auguste) confirmé » en 1306 par Philippe le Bel et en 1394 par Charles VI. Les Juifs de France se réfugient en Alsace, en Bourgogne, en Provence et en Avignon où ils sont placés sous la protection du pape ; 1290 expulsion d'Angleterre où ils ne se réinstalleront qu'en 1655 ; 1492, expulsion d'Espagne (abrogation en 1992) ; 1496, expulsion du Portugal. Les Juifs de la péninsule ibérique se réfugient dans le sud de la France, aux Pays-Bas d'où ils partiront vers le Nouveau monde pour fonder l'Etat de Rhode Island.

La coexistence n'est pas pensable à la fin du Moyen-Age ; la religion monothéiste ne peut se satisfaire d'autres formes de croyances. De nombreux Juifs s'enfuient en Italie et dans les ports de la Méditerranée orientale.

Venise serait à l'origine du ghetto. Le terme viendrait du vénitien gietto qui signifie fonderie parce que le premier ghetto de Venise a été établi sur l'emplacement d'une ancienne fonderie. Il pourrait aussi s'agir de l'hébreux ghet qui signifie divorce, séparation. En 1516, se crée à Venise un quartier rassemblant l'ensemble des Juifs originaires des villes d'Italie du Nord et d'Allemagne. Ils se distinguent des Juifs levantins qui effectuent une part du commerce avec la Méditerranée orientale. Dans le ghetto, les Juifs sont enfermés dans leur quartier pendant la nuit et lors de certaines fêtes chrétiennes. Les Juifs portent la rouelle jaune et sont autorisés à faire des prêts à des taux usuraires de 15% ; ils vendent les vêtements des doges vénitiens. Ils sont cantonnés territorialement et professionnellement.

En 1580, un autre ghetto juif est fondé. Il abrite les Juifs originaires d'Espagne et du Portugal. C'est à leur demande que ce ghetto est créé pour qu'ils puissent bénéficier des privilèges tels que le droit de résidence pour 10 ans, le droit de participer au commerce international ; ils obtiennent la suppression des vêtements discriminatoires.

Le statut de ghetto est à la fois protecteur et discriminatoire. Il prend modèle sur les quartiers chrétiens des villes musulmanes. Tout l'ensemble de la cité bénéficie de la présence des minorités qui jouent un rôle fondamental comme intermédiaire, notamment dans le domaine économique en raison de leur connaissance des langues.

Dans l'empire ottoman, les Juifs bénéficient de certains privilèges, comme l'exercice de professions libérales : médecin, banquier. Les Juifs se trouvent dans de nombreuses places financières de la Renaissance : Anvers, Bordeaux, La Rochelle, Lisbonne, Marseille, Gènes, Livourne et les villes rhénanes.

Les caractéristiques du ghetto.

Le ghetto est donc une institution urbaine qui s'est mise en place à la Renaissance, au moment où apparaissent, à l'issue de la Réforme et de la Contre-Réforme, d'autres minorités religieuses. Le ghetto est un quartier d'assignation à résidence ; il a un rôle de discrimination, de ségrégation et de protection permettant de fixer des populations minoritaires, notamment juives. La liberté de culte y est reconnue.

Le terme de ghetto est ambivalent : il a la double fonction de discrimination et de protection. Il peut être revendiqué ou assigné à un groupe. La notion de ghetto traduit un mode relationnel entre majorité et minorité. Il reconnaît un droit de cité aux minorités. Les groupes minoritaires se constituent des frontières ; elles sont territoriales en ce qui concerne le ghetto.

Aux USA, le terme de ghetto est utilisé pour des quartiers de haute spécificité ethnique. Woerth a écrit un ouvrage sur le ghetto de Chicago. Ce ghetto s'est constitué à Chicago à l'issue de deux vagues de migrations :

- 1850 des Juifs allemands, libéraux, réformateurs d'origine essentiellement urbaine ;
- à partir de 1880, des Juifs d'Europe centrale et orientale, d'origine essentiellement rurale, traditionaliste et disposant de faibles revenus.

Le ghetto est donc un endroit composite où des tensions extrêmement importantes sont mises en œuvre. Le ghetto a une fonction d'acculturation à la civilisation américaine. C'est l'aire naturelle de première installation qui permet à la seconde génération de s'installer

dans la zone III, la Petite Allemagne, puis dans les quartiers résidentiels qui symbolisent une assimilation maximale et définitive.

Mais on assiste aussi à un retour au ghetto, notamment lors des crises d'identité et que l'on recherche une « *retribalisation* ». C'est ce que décrit Gans comme « *phénomène d'ethnicité symbolique* ».

A travers le ghetto on assiste à la reconstruction d'une identité collective. Il y a une quête historique pour une redéfinition de son passé.

Le concept de centralité minoritaire.

Ce concept peut remplacer celui de ghetto ; il est moins choquant et recouvre la même réalité ethnologique et sociologique.

Le concept de centralité minoritaire permet dans un premier temps de reconnaître le fait minoritaire et le pouvoir d'attraction qu'exerce cette minorité. Elle possède un style d'expression urbain repérable. A des époques diverses, il y a reconstitution d'espaces, ce qui est une des caractéristiques des villes cosmopolites.

- Comme d'autres quartiers minoritaires, ces groupes se sont installés dans d'anciens quartiers ouvriers, dans des quartiers dégradés. Leur âge d'or se situe dans l'entre-deux-guerres. Ces ghettos possèdent l'écologie des zones ouvrières. Certains ghettos, depuis 1880, sont des quartiers de résidence, de travail, de commerce et de culte. Ils correspondent à une structure qui caractérise une classe sociale.
- Les ghettos de banlieue sont liés aux cités des périphéries urbaines. Vieillard-Baron parle à leur sujet de ghetto impossible. Il n'y a rien de comparable entre les cités périphériques et les quartiers comme le Marais ou la Goutte d'Or. De Rudder est opposée au terme de ghetto en raison de la diversité des origines migratoires qui se trouvent dans ces zones. En effet, la diversité d'origine est très importante, mais cette situation est aussi valable pour les ghettos traditionnels. Certains nomment ces endroits des « quartiers d'exil », ce qui pourrait leur attribuer une spécificité. Mais ces ghettos de banlieue n'ont pas de vocation commerciale, culturelle ; ils ne sont pas non plus un espace de production . Ils sont donc différents des ghettos anciens. Ils se sont constitués à partir de 1950 et survivent en l'Etat. Chaque ghetto est lié à la période urbaine où il émerge.
- Au tournant des années 80, certains quartiers rénovés de Paris se sont transformés en quartiers spécifiques ; il y a eu appropriation de l'espace par certains groupes minoritaires comme les Asiatiques dans le XIIIème arrondissement. L'appropriation de ces nouveaux espaces passe par une vocation commerciale ; les espaces résidentiels ne sont utilisés que pour des passages relativement brefs.
- Le ghetto de ville nouvelle est d'un type récent. Le type caractéristique est la création d'un véritable Chinatown à Marne-la-Vallée où vivent des classes moyennes et supérieures. La question qui se pose est celle de l'homogénéité de ces groupements.

On se trouve donc devant quatre formes de centralité minoritaire ; toutes ces populations trouvent un environnement consumériste nécessaire à leur reproduction naturelle

avec une consommation culturelle importante. Les ghettos possèdent une forte charge symbolique et les meilleurs approvisionnements se font à partir de ces lieux de reconnaissance.

Le ghetto a une fonction urbaine essentielle ; il permet le regroupement de certaines minorités et donne un spectacle de la diversité, de l'exotisme, de l'ailleurs. C'est devenu un théâtre urbain où le citadin est à la fois spectateur et acteur.

Le ghetto permet à la fois un élargissement du centre tout en étant un élément de la périphérie.

Bibliographie complémentaire

Brody J. : Rue des Rosiers : une manière d'être juif - Le Seuil - Autrement - 1995

Gutwirth : Les judeo-chrétiens.

Laplantine : Je, nous et les autres.

Woerth : Le ghetto - 1928

Série Gens d'ailleurs, peuple d'ici dans la collection Autrement - Ed. Le Seuil.